



RECTIFICATION ET MODIFICATION DES LISTES

LISTE LXXVI – COLOMBIE

La communication ci-après, datée du 11 avril 2016, est distribuée à la demande de la délégation de la Colombie.

Conformément au paragraphe 3 de la Décision du 26 mars 1980 (IBDD, S27/26), le gouvernement de la Colombie a l'honneur de présenter les modifications projetées de la Liste LXXVI, qui sont nécessaires pour appliquer les concessions tarifaires résultant de sa participation à la "Déclaration sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information" (WT/L/956).

À cette fin, une copie de la liste de la Colombie relative à l'expansion de l'ATI, qui a été approuvée au niveau plurilatéral le 3 décembre 2015, est communiquée ci-joint.¹

Les modifications de la Liste LXXVI – Colombie entreront en vigueur une fois que le gouvernement colombien aura présenté une notification confirmant l'achèvement des procédures internes.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications apportées à la Liste LXXVI – Colombie seront considérées comme approuvées et seront formellement certifiées.

¹ En espagnol uniquement.

PP 3 - 39 Offset (fichier Excel ci-joint).